

<https://ricochets.cc/Vignette-Crit-air.html>



Vignette Crit'air :

- Les Articles -

L'arnaque Crit'Air

	VS	
Renault Clio Campus Année: 2007 Cylindrée: 1500cm ³ Co2 : 111g/km (B)		Porsche Cayenne S Année : 2017 Cylindrée: 4200cm ³ Co2 : 215g/km (F)
		
INTERDITE <small>Sans prix de pollution</small>		AUTORISÉE <small>Sans prix de pollution</small>

**Êtes vous vraiment prêt a vous faire avoir encore une fois?
Refusons ensemble cette arnaque honteuse de l'état...
Marre d'être pris pour des con!!
Partagez en masse!!**

Date de mise en ligne : vendredi 1er mars 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Carlos Ghosn, tout comme le scandale des tests anti-pollution trafiqués, auront montré toute la confiance qu'il faut accorder à l'industrie automobile. Industrie automobile qui est le premier annonceur de France, et par ailleurs un très important employeur.

Autrement dit intouchable et au-dessus des lois : *too big to fail* (trop gros pour s'écrouler), de telle sorte que son levier politique est énorme : « Si vous nous ennuyez trop, nous fermons, nous délocalisons ».

Vérité, sincérité et honnêteté n'ont pas cours dans l'industrie automobile.

Quant aux prétendus efforts de l'industrie automobile dans la direction d'une moindre pollution, c'est une vaste escroquerie. La CV pesait 500 kg. Depuis les technologies ont évolué de manière importante : construite avec des matériaux contemporains (tôles minces à haute flexibilité, sandwich carbone, etc...) , la 2 CV moderne serait plus légère encore. Son poids « modernisé » devrait constituer une sorte de norme : disons 400 kg maximum pour une automobile. Elle serait lente comme son ancêtre. Et alors ? La puissance nécessaire pour rouler vite croit au carré de la vitesse. Pourquoi les fondus de l'accélérateur devraient-ils impunément menacer la santé de nos enfants ?

Un SUV (*sport utility vehicle* en français) avec vignette Crit-air, c'est au bas mot deux tonnes. En quoi tous les gadgets surajoutés, pesant très lourd, assistant de conduite divers, connexion internet, etc, devraient-ils compter pour rien dans l'évaluation des niveaux de pollution d'un véhicule ? Pourquoi devraient-ils être indirectement subventionnés ?



Car une fois encore les lois de la physique sont tyranniques, irréfragables, infrangibles : plus le véhicule est lourd, plus il consomme. La vignette Crit'air, tout comme les véhicules électriques, ne sont qu'une manoeuvre de l'industrie automobile, pour vendre plus de véhicules...et donc polluer plus. Le tout avec la complicité pleutre et irresponsable des autorités.

C'est dans cette perspective qu'il faut considérer l'obligation faite aux propriétaires de véhicules anciens de changer leur véhicule. L'utilité de l'opération est plurielle : d'abord, générer des ventes. Malheureusement, les véhicules de « remplacement » sont en réalité plus polluants en terme nets que les véhicules qu'ils remplacent. Sans omettre l'énergie grise, à savoir l'énergie nécessaire à la production d'un bien. Pour les véhicules anciens, cette énergie grise

a été dépensée. Pour des véhicules neufs, elle est à dépenser, et s'ajoute à celle des véhicules déjà produits.

Qu'est donc ensuite la vignette Crit'Air, sinon une chasse inadmissible aux pauvres ? Qui, à l'heure où j'écris, n'a pas le droit de rouler à Paris, à Lyon, à Grenoble, sinon les plus pauvres ? Les plus pauvres des salariés, les plus pauvres des artisans, les plus pauvres des fonctionnaires, tel ce policier parisien qui avouait ne pas verbaliser les défauts de vignette Crit'air, n'ayant pas lui-même les moyens de changer son vieux véhicule (France inter).

Et pendant que les artisans privés de travail chôment et grossissent les rangs de la misère et du sous-emploi, les flottes flambant neuves des multinationales des services qui ont pris leurs emplois s'engouffrent dans la juteuse brèche que leur ouvre les Hidalgo, Collomb et Piolle.

Quant à la prime au changement de véhicule, la lecture des conditions qui s'y attachent conduit à une conclusion claire : les véhicules les plus anciens, c'est à dire les moins chers, c'est à dire ceux des pauvres, ne sont pas concernés. L'effet est tout d'annonce, rien en réalité.

Toutes ces manigances ne visent qu'une chose : imposer le changement de véhicule. Comment nommer cela, sinon une vente forcée ? Qu'attend le Conseil constitutionnel pour s'auto-saisir face à cette violation flagrante de la constitution, lui qui si promptement réagit quand il s'agit de taxer à 75 % la partie des revenus excédant un million d'euros ?

Que penser de la vignette Crit'air, sinon qu'elle n'est qu'une manoeuvre anti-sociale et une escroquerie visant les plus modestes, ceux-là même qui consomment le moins et dont probablement le mode de vie, choisi ou subi, est pourtant le plus à même, dans sa frugalité, d'assurer la pérennité de notre espèce ?